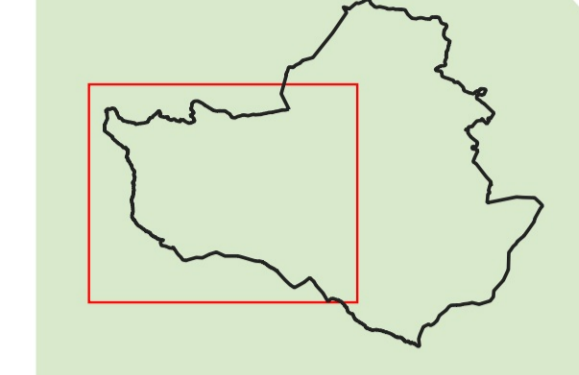


Document arrêté



**PLAN LOCAL D'URBANISME**

4.2 Document graphique

Ouest de la commune au 1/5000ème

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : 26/06/2024

Pièce n°4.2.7

Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement  
 Adresse : 4, Passage Saint-Denis - 54000 Vesoul  
 Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69  
 info@initiative-ardennes.fr - initiative@orange.fr

- ZONES URBAINES**
- UV : Zone urbaine couvrant les secteurs urbanisés anciens et récents de la ville**
  - UV1 : Secteur de la zone UV correspondant à la ville ancienne
  - UV2 : Secteur de la zone UV correspondant aux extensions plus récentes
  - UV3 : Secteur de la zone UV correspondant au quartier Kleiber
  - UN : Zone partiellement urbanisée au-delà du centre-bourg principalement située une altitude supérieure à 700 m ou à moins de 300m du périmètre du lac ou dans un périmètre de captage**
  - UH : Zone urbanisée de façon diffuse**
  - UE : Zone urbanisée destinée aux activités économiques**
  - UL : Zone urbanisée à vocation de loisirs**
  - Ulh : Secteur de la zone UL où sont autorisés les hôtels et les autres hébergements touristiques
  - UC : Zone urbaine réservée aux campings**
- ZONES AGRICOLES**
- A : Zone couvrant les terres favorables à l'activité agricole**
  - Ap : Secteur de la zone A au sein duquel sont interdites les constructions pour des raisons paysagères
- ZONES NATURELLES**
- N : Zone naturelle ou forestière**
  - Nf : Secteur de la zone N couvrant la forêt soumise au régime forestier
  - Nl : Secteur de la zone N réservé aux loisirs
  - Nlh : Secteur de la zone N réservé aux loisirs et pouvant accueillir des logements touristiques
  - Nc : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à un camping
  - Nh : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'hébergement et à la restauration
  - Npv : Secteur de taille et capacité d'accueil limitée (STECAL) de la zone N réservé à l'accueil des gens du voyage

- Protections**
- + Eléments patrimoniaux remarquables à protéger
  - ◆ Végétaux de forte valeur écologique (article L.151.23 du CU)
- Risques ou zones protégées**
- ▨ Pour information : zone non constructible (loi montagne, DDT)
  - ▨ Zones humides (source : Etude Wacogne)
  - Cours d'eau non-busés
  - - Cours d'eau busés
  - Mares (identifiant en lien avec la dérogation à la loi Montagne)
  - PPRI de la Vologne
  - ▨ Zone bleue B1 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
  - ▨ Zone bleue B2 : zone d'autorisation avec prescriptions spécifiques
  - ▨ Zone rouge R : zone d'interdiction
- Autres informations**
- Schéma cyclable : circuits à créer ou à préserver (source : CEREMA)
  - Limite des 700 m d'altitude (source : IGN)
  - Lotissement des Xettes
  - Préservation des commerces en rez-de-chaussée
  - ▲ Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
  - Emplacements réservés
  - Secteur soumis à OAP
  - Identifiants des secteurs soumis à une OAP sectorielle
  - ① Identifiants des secteurs soumis à une OAP densification

**TABLEAU DES EMLACEMENTS RESERVES**

Numero	Désignation	Bénéficiaire	Surface	Parcelle(s)	Rue
1	Coverage piscine	Commune	605	D 963	Chemin du Carbonnier
2	Ouvrage pour le débordement de la Jamagne	Commune	4226	AM 68	Boulevard de la Jamagne
3	Jonction d'un sentier pédestre avec le rue des Sources	Commune	186	AN 356, AN 442, AN 443	Rue des Sources
4	Modernisation des bennes de ramassage de forêts	Commune	4600	D 21, D 22	Chemin de la Basse des Ruets
5	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	2000	AE 182, AE 10	Quai du Lode
6	Extension des équipements sportifs et de loisirs	Commune	4940	AE 369	Quai du Lode
7	Création parking pour CASE Espace Lac Faubourg de Rambertshamp	Commune	7500	AE 119, AE 120	Faubourg de Rambertshamp
8	Aménagement Quai des bateliers	Commune	575	AN 112	Quai du Lac
9	Aménagement Parkings	Commune	1400	AM 335, AM 351	Boulevard d'Alsace
10	Aménagement Parkings	Commune	1800	AE 134, AE 287	Faubourg de Rambertshamp
11	Coverage Piscine	Commune	1415	F 1604	Chemin du Tour du Lac
12	Création de garages, rue de la Hâe Griselle	Commune	219	AN 243, AN 244	Rue de la Hâe Griselle

